

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, M. Jérôme BOUILLOUX, Mme Maryse COLAS, Mme Stéphanie COLLARD, Mme Gisèle CORNIER, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Marie-Laure GABON, Mme Martine GAUTHIER, Mme Sylvie GENRET, M. Madjid KHALED, M. Benjamin PASCAL

Etaient absents excusés : Mme Sylvie BICHARD, M. Antoine COHIER, M. François REMOND, M. Pascal VOLAND

Pouvoirs : 3 (de Mme BICHARD à Mme GENRET, M. REMOND à M. MARCEAUX, M. VOLAND à M. PASCAL)

Secrétaire de séance : M. Benjamin PASCAL

Date de la convocation : 17 juin 2021

Date d'affichage des délibérations : 28 juin 2021

Le PV de la séance du 18 mai 2021 est approuvé à l'unanimité ; l'ordre du jour est ensuite examiné.

CONVENTION REDEVANCE SPECIALE COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES « CANTINE SCOLAIRE »

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la convention à passer avec le SICED Bresse Nord pour la redevance spéciale de collecte des déchets de la cantine scolaire pour une durée d'1 an renouvelable tacitement.

- La convention est approuvée pour une collecte par semaine.

- Le montant de la redevance pour l'année 2021 est fixé à 485 € pour un nombre de rationnaires supérieur à 100.

Le maire est autorisé à signer la convention.

EMPLOI DE TYPE CUI CAE PEC – CREATION D'UN EMPLOI

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de créer un emploi de type CUI CAE PEC à partir du 1^{er} juillet 2021 pour un temps de travail de 28 h hebdomadaires.

Le nombre d'emplois communaux de type CUI CAE PEC est désormais de 2 :

- 1 poste à 35 heures hebdomadaires
- 1 poste à 28 heures hebdomadaires

AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Par délibération du 4 juin 2020, le conseil municipal a autorisé le maire d'une manière générale pour les recrutements saisonniers, occasionnels et pour les remplacements de titulaires ; il convient de préciser cette autorisation :

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter au maximum 2 adjoints techniques contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique pour une période de 2 mois maximum, à partir du 1^{er} juillet.

AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Par délibération du 4 juin 2020, le conseil municipal a autorisé le maire d'une manière générale pour les recrutements saisonniers, occasionnels et pour les remplacements de titulaires ; il convient de préciser cette autorisation :

Le conseil municipal décide de créer 2 emplois non permanents d'adjoints techniques pendant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité au sein du service technique et au sein du service Ecole/cantine/salles communales. Le maire est autorisé à adapter aux nécessités de service le temps de travail hebdomadaire et la durée des contrats.

PERSONNEL COMMUNAL : AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Par délibération du 4 juin 2020, le conseil municipal a autorisé le maire d'une manière générale pour les recrutements saisonniers, occasionnels et pour les remplacements de titulaires ; il convient de préciser cette autorisation :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Le maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

Diverses missions d'entretien de locaux, ainsi que le service à la cantine, ont été confiés à des agents en contrats aidés, puis à des agents en contrat pour besoin occasionnel. Il s'avère que les missions confiées ont augmenté au fil du temps et peuvent maintenant être considérées comme permanentes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 21 h 30 mn hebdomadaire, à partir du 1^{er} septembre 2020

A compter du 1^{er} septembre 2020 la liste des emplois communaux de la filière technique est la suivante :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (soit un des grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^e ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe.)
- 6 postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet de 26h 30 mn
- 6 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet dont les temps de travail hebdomadaires sont de : 11 h, 18 h 45 mn, 21 h 30 mn, 26 h 30 mn, 28 h, 28 h 30 mn

REDEVANCE ASSAINISSEMENT - TARIFS A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2022

Le montant de la redevance d'assainissement n'a pas été modifié depuis le 1^{er} janvier 2019. D'importants travaux de réhabilitation viennent d'être réalisés et d'autres sont indispensables au fonctionnement du réseau et à la bonne qualité de traitement des eaux usées.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide, qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, les tarifs de la redevance d'assainissement sont les suivants :

- part fixe annuelle : 22 € (au lieu de 20) - part proportionnelle à la consommation : 0.80 € / m³ (au lieu de 0.78)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ **JSL – opération cérémonie des vœux** : le maire rappelle que le JSL propose maintenant depuis plusieurs années la distribution, à tous les foyers de la commune, du journal dans lequel paraît un grand article lié à la cérémonie des vœux accompagné d'un calendrier. Le coût est de 840 €. Le conseil municipal, par 16 voix pour et 2 voix contre, autorise le maire à engager à nouveau cette opération.

▪ **Déploiement de la fibre** : sur la commune de St Martin en Bresse, les études démarrent pour le déploiement de la fibre probablement en 2023. Le maire présente au conseil municipal le projet d'implantation des armoires SRO (Sous Répartiteur Optique). Les lieux d'implantation retenus sont les suivants :

- Près de l'église place Gaudillat (côté mairie)
- Près du central téléphonique situé sur la place du Champ de Foire
- Près de l'abri-bus de Perrigny route de Chalon (RD 35)

▪ **Restaurant scolaire** : La subvention européenne attendue pour la construction du restaurant scolaire vient d'être versée à la commune pour un montant de 317 004.95 €. Cette somme pourra maintenant être inscrite au budget communal lors d'une décision budgétaire modificative en septembre afin de financer les investissements prévus.

▪ Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

=> **Décision n° 001/2021 du 22/06/2021 :**

Vu la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 juin 2021 d'attribuer les 2 lots de la consultation à l'entreprise AUTOCARS GIRARDOT,

Le maire décide d'attribuer les 2 lots du marché de transports scolaires à l'entreprise AUTOCARS GIRARDOT pour l'année scolaire 2021/2022 reconductible pour 3 périodes successives de 12 mois sur décision expresse de la commune.

Montant du marché :

Lot 1 - service n° 21550 - montant annuel de 23 315.76 € HT ; soit valeur sur la durée prévisionnelle d'exécution maximale (4 ans) : 93 263.04 € HT

Lot 2 - service de transport scolaire n° 21551 - montant annuel de 27 134.04 € HT ; soit sur la durée prévisionnelle d'exécution maximale (4 ans) : 108 536.16 € HT

▪ Ecoles : Le maire informe le conseil d'une fin d'année scolaire difficile en raison de plusieurs arrêts maladie (accidents domestiques, accidents du travail) reflétant l'état de fatigue du personnel dans les écoles et le restaurant scolaire après une année compliquée en raison de la crise sanitaire. Ces arrêts viennent se greffer sur le fonctionnement de 2 cantines dans des lieux différents afin d'assurer le respect du protocole sanitaire.

▪ Ecole maternelle : Mme ROSSIGNOL fait le compte rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs attendus pour la rentrée 2021/2022 sont les suivants : 108 élèves dont 33 en petite section, 40 en moyenne section et 35 en grande section. Les élèves seront répartis dans 4 classes.

A noter que les inscriptions à l'école devront maintenant être faites dans chaque commune de résidence des enfants.

Le 5 juin, une matinée d'accueil a été organisée. Pour les enfants n'ayant pas pu venir, un accueil de découverte aura lieu le 31 août à 16 H 30.

Dans le cadre du programme annuel de prévention des risques, un préventionniste de l'Education Nationale viendra visiter l'école et établir une priorité des travaux à réaliser.

Enfin, pour des raisons sanitaires, 2 entrées des élèves ont été mises en place cette année : 1 entrée rue du bourg + 1 entrée sur le parking du restaurant scolaire. L'école souhaite pérenniser ce système. Le conseil municipal accepte de maintenir ce système sous réserve que les enseignants et les parents d'élèves soient bien conscients que la priorité reste aux véhicules accédant au parking du restaurant et qu'en cas de difficultés, l'accueil se fera de nouveau pour tout le monde rue du bourg.

▪ Ecole élémentaire : Mme LAGRUE fait le compte rendu du conseil d'école de ce jour. Les effectifs attendus pour la rentrée 2021/2022 devraient être de 176 élèves dont 26 CP, 33 CE1, 37 CE2, 39 CM1 et 41 CM2. Comme en maternelle, les inscriptions à l'école devront maintenant être faites dans chaque commune de résidence des enfants. Mme DELEGLISE, Directrice, a particulièrement remercié le personnel communal pour son implication dans la gestion du protocole sanitaire, de même que le personnel du service technique.

▪ CC Saône Doubs Bresse/voirie : Le maire rend compte de la réalisation du programme de voirie 2021 de la Communauté de Communes ; ont été faites la route de la Bruyère et la route du bois de la Vendue (Grande rue).

▪ Agence Postale : Les travaux de mise en sécurité ont été réalisés.

▪ Projet d'aménagement de l'ancienne agence bancaire : le maire rend compte de la réunion avec M. DUROUX, Directeur du Syndicat Mixte du Pays du Chalonnais, afin d'étudier le projet et son financement. Le projet nécessite de prendre l'avis de spécialistes dont la consultation est en cours.

▪ Projet Ages et Vie : Mme ROSSIGNOL informe le conseil de l'avancement du dossier. L'implantation des 2 maisons a été étudiée avec l'architecte en charge du projet.

▪ Déchetterie : Pour mémoire, la déchetterie de St Martin ouvrira les mercredis matin (au lieu des après-midis) à partir du 1^{er} juillet 2021.

▪ Salle Jean Paccaud : La commune a obtenu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France pour les travaux d'amélioration thermique de la salle Jean Paccaud par la pose de volets roulants. Cet accord est indispensable pour le versement de la subvention DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux), d'un montant de 8 539 €, sur les travaux d'une valeur de 24 398 € HT.

- Eoliennes : le maire rend compte au conseil du courrier qu'il a reçu de la part de l'association APBS qui s'oppose à l'implantation d'éoliennes.
- CRTE Syndicat Mixte du Chalonnais : le maire rend compte de la réunion de présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé par le Syndicat Mixte du Chalonnais avec l'Etat. Le Syndicat du Chalonnais est le 1^{er} territoire à signer ce type de contrat qui fixe les modalités de financement des projets communaux et intercommunaux dans différents domaines : rénovation énergétique, mobilité, tourisme....
- CC Saône Doubs Bresse/AG : Mme LAGRUE fait le point de la dernière assemblée de la Communauté de Communes. Diverses mesures ont été entérinées : vente d'un terrain sur la zone d'activité de Ciel, modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement du Bassin de la Guyotte, ouverture des accueils de loisirs aux enfants de 4 à 11 ans (au lieu de 5 ans auparavant), subvention de 10 000 e à l'école Buissonnière, recrutement d'un chef de projet pour l'étude relative à l'opération « Petite Ville de Demain » sur Verdun-sur-le-Doubs.
- SICED Bresse Nord/AG : MM GAUDRY et DESSAUGE rendent compte de la dernière assemblée du syndicat de collecte et d'élimination des déchets : achat d'un nouveau camion (190 000 €), zones de retournements à prévoir dans les communes sur les sites où les camions effectuaient des marches arrière, recrutement d'une nouvelle technicienne pour le service d'assainissement non collectif.
- Ecomusée/lancement de la saison : L'antenne de l'Ecomusée de Perrigny -maison du bois et de la forêt- ouvre à nouveau les dimanches à partir du 4 juillet prochain.
Le 26 juin une animation est prévue par l'Ecomusée. La fête du bois sera reconduite le 5 septembre 2021.
- Communication : Il est possible de s'inscrire sur le site internet afin de recevoir des notifications lors de la parution de nouvelles infos.
Panneau d'affichage : la migration vers le nouveau logiciel proposé par l'entreprise ne fonctionne pas comme espéré ; des ajustements sont en cours.
- Course contre la faim du Collège Olivier de la Marche : Les élèves de 5^e ont organisé, comme chaque année, une course contre la faim au cours de laquelle 826 tours ont été faits, 603 km parcourus et 5 465 € ont été collectés au bénéfice cette année de la République Démocratique du Congo. Le maire fait part des remerciements de M. COURBON et de Mme MATHIS pour le soutien logistique de la commune.
- Cérémonie commémorative du 18 juin : Comme toutes les cérémonies patriotiques depuis le début de la crise sanitaire, une cérémonie a été organisée le 18 juin dernier en comité restreint, au cours de laquelle un hommage a été rendu à M. Charles VITHU. Son fils et sa petite-fille sont venus se recueillir au cours de cet hommage et ont remercié la commune pour l'accueil qui leur a été réservé.
- Remerciements : Le maire présente aux conseillers les remerciements reçus de la part de la famille BONNIN pour le message transmis par la commune à l'occasion du décès de Mme Odette BONNIN.
- Bureau de vote : Afin de palier aux difficultés rencontrées pour l'organisation des bureaux de vote, le maire indique dès à présent aux conseillers les dates à réserver pour les élections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022. Le maire remercie ses adjoints et le secrétariat de mairie pour la préparation et l'organisation des scrutins. Il remercie également toutes les personnes qui ont participé aux bureaux de vote et au dépouillement des scrutins.
- Colnand : Mme GAUTHIER mentionne qu'on lui a signalé un problème d'éclairage public au lieu-dit Colnand. Ce problème est en principe réparé, un contrôle va être réalisé.
- Rue du Pré Valdat : M. PASCAL indique que les habitants de la rue du Pré Valdat souhaitent que l'impasse soit refaite. C'est en principe une compétence de la Communauté de Communes. A voir à l'avenir en fonction des priorités de voirie de l'intercommunalité.

La séance est levée à 22 h 50. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.